PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 10 octobre 2023 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Gestion Emigab Inc., représentée par Monsieur Pierre Fortin.

Nature et effets :

Permettre la construction d'un bâtiment principal avec une hauteur de 10,23 mètres, alors que la hauteur maximale autorisée par le Règlement de zonage est de 10 mètres.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 503, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur le chemin Carrier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 25e JOUR DE SEPTEMBRE 2023.

Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Gestion Emigab Inc. à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 25 septembre 2023.

Julie Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière

25-09-2023
Date